

CHARTRE D'UTILISATION AU CH DE DAX

Cette chartre s'adresse à tout professionnel du CH de DAX qui poste un message ou interagit sur l'application alliS

1 DÉCOUVRIR alliS ?

alliS® est un réseau de communication interne dédié à l'ensemble des professionnels du CH de DAX.

Cette application permet :

- d'être informé(e) des actualités du CH de Dax au quotidien,
- d'échanger avec ses collègues via des groupes de discussion,
- d'accéder à des fiches d'information selon différentes thématiques.

alliS® est une application mobile disponible sur Google Play et Apple Store.

Les professionnels du CH de DAX téléchargent l'application sur smartphone ou tablette et s'inscrivent gratuitement en entrant un code délivré par le CH de DAX.

La création du compte est possible à partir d'un mail professionnel ou personnel.

C'est un outil de communication complémentaire aux outils existants (Intranet, GED ...)

Les informations peuvent venir de tous les professionnels de l'établissement.

Un nombre restreint de référents identifiés assurera les publications.



2 UTILISER alliS, MAIS PAS N'IMPORTÉ COMMENT !

En devenant utilisateur d'alliS®, je m'engage à respecter les principes suivants :

- Je n'utilise pas alliS® pour une valorisation personnelle, une démarche commerciale ou publicitaire (sauf petite annonce à titre personnel).

- Je respecte la confidentialité vis-à-vis des professionnels, des patients, des résidents, des usagers.

- Je respecte le secret professionnel et le secret médical.

- Je ne tiens pas de propos diffamatoires.

- Je respecte le droit à l'image (je ne publie pas de photo d'une personne sans son accord).

J'utilise des photos libres de droits.



3 VEILLER À SA RÉPUTATION

Les administrateurs se réservent le droit de supprimer des messages inopportuns :

- les publications contraires aux lois, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- les publications visant à discréditer les autres, commentaires et publications dans un but non constructif,
- les publications ayant un contenu publicitaire, promotionnel, commercial ou qui contiennent des liens vers des sites web avec un tel contenu,
- les publications menaçantes, insultantes, diffamatoires, discriminatoires, pornographiques, racistes, xénophobes, sexistes, antisémites ou islamophobes, haineuses, agressives ou choquantes,
- les publications portant atteinte à l'image de l'institution,
- les publications susceptibles d'inciter à la violence ou d'encourager des pratiques dangereuses,
- les publications qui ne respectent pas la vie privée selon la législation relative à la protection des données à caractère personnel, telles que publication d'adresse e-mail, d'adresse postale ou du numéro de téléphone d'une personne, ou d'une photographie représentant des personnes reconnaissables sans leur consentement,
- les publications dont l'utilisateur n'est pas titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle, par exemple la publication de documents protégés par un copyright ou droit d'auteur,
- les publications qui contiennent des liens vers d'autres sites web ou forums au contenu illégal,
- les messages écrits en majuscules,
- les publications hors-sujet ou incompréhensibles,
- les tribunes syndicales.



4 LA FONCTION DE MODÉRATEUR

La fonction de modérateur est exercée par la direction de la communication.

Le CH de Dax est ouvert aux avis positifs et aux avis négatifs s'ils sont constructifs et s'ils permettent d'installer un dialogue. Les échanges doivent se faire dans le respect de chacun.

Tout message non conforme à ces règles doit être signalé à communication@ch-dax.fr.

En cas de manquement aux règles, les modérateurs peuvent exclure temporairement ou définitivement un utilisateur.

